



20
24



**RAPPORT
ANNUEL**





Sommaire

1. Présentation p.6

2. Activités p.20

3. Evénements p.34

Présentation

Mission

La Fédération patronale représente, fédère et défend les intérêts de ses membres dans le domaine des aides et soins. Acteur incontournable et indépendant, elle veille à assurer des emplois attractifs, un cadre réglementaire adapté et un financement pérenne, tout en encourageant l'innovation dans le secteur. Elle vise à œuvrer pour une prise en charge de qualité pour les bénéficiaires.

La mission principale de la Fédération COPAS est de représenter et défendre les intérêts de ses membres, qui regroupent les prestataires du secteur des aides et soins extrahospitaliers. Peuvent en faire partie les services dédiés aux personnes âgées, dépendantes, malades, en psychiatrie extrahospitalière ou en situation de handicap, qu'ils interviennent à domicile ou en structure stationnaire.

Elle fédère ses membres sur des orientations stratégiques, financières et juridiques et leur apporte un soutien.

Acteur incontournable, elle dialogue et négocie avec le gouvernement, les ministères, les syndicats et autres parties prenantes, tout en restant indépendante de tout courant politique, syndical ou religieux.

La COPAS œuvre pour un cadre réglementaire et financier pérenne, jouant un rôle clé dans les négociations sur les évolutions légales impactant le secteur, la convention collective et les tarifs de l'assurance dépendance, de l'assurance maladie et des financements publics. Elle s'engage également à renforcer l'attractivité des professions de santé et à garantir des emplois durables en interagissant avec le secteur de l'enseignement et de la formation.

La COPAS joue un rôle clé dans la stratégie de digitalisation globale et de l'innovation dans le secteur.

Enfin, la fédération place la qualité de la prise en charge des bénéficiaires au cœur de ses actions et veille à défendre leurs intérêts.

Historique

1997

Assemblée constituante **COPAS - Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de prévention, d'aides et de soins aux personnes dépendantes** en vue de l'introduction, en 1999, de l'assurance dépendance au Luxembourg.

Premier président **Joseph Matheis**

1999

Recrutement des premiers employés
Premier secrétaire général :
Michel Simonis

Premières négociations en vue de la détermination des valeurs monétaires applicables en matière d'assurance dépendance à partir du 1er janvier 1999.

Nouvelle présidente **Dr Carine Federspiel**

1998

Nouveau coordinateur général :
Evandro Cimetta

2002

2005

Première modification des statuts afin de les adapter aux activités de la COPAS qui ont dépassé le cadre de l'assurance dépendance depuis sa création : La COPAS devient la Confédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins

2012

Élection de **Marc Fischbach** comme premier président indépendant.

2011

Réorganisation en fédération avec l'adhésion directe de membres individuels et avec des départements sectoriels et prenant la dénomination de Fédération COPAS. Depuis, cette nouvelle structure peut être dirigée par un président neutre.

2024

Nouvelle directrice **Claudine Bettendorffer** et nouveau président **Pierre Jaeger**

Nouvelle Secrétaire générale :
Netty Klein

2016

Merci

Nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à Monsieur Marc Fischbach, ancien président, et à Madame Netty Klein, ancienne secrétaire générale, pour leurs longues années d'engagement exemplaire au service de la fédération COPAS. Leur implication constante, leur sens du devoir et leur leadership ont été des atouts majeurs dans les moments clés de notre histoire, notamment durant la période difficile de la crise sanitaire liée au Covid-19. Grâce à leur dévouement et à leur capacité d'adaptation, ils ont su maintenir la cohésion et la continuité des actions de la fédération dans un contexte incertain. Nous leur exprimons toute notre reconnaissance pour leur contribution précieuse et durable.

Organisation

La fédération est administrée par un conseil d'administration dont un administrateur, revêtant la fonction de président du conseil d'administration de la fédération, peut être nommé en surnombre.

Lors de l'assemblée générale du 9 juin 2023 vingt-cinq administrateurs ont été élus pour un mandat de deux ans expirant à l'assemblée générale 2025. Parmi les missions incombant au président figurent celle de veiller à maintenir l'union de la fédération dans une démarche cohérente ainsi que de la représenter vers l'extérieur.

Conseil d'administration



De gauche à droite :
Anouck Van der Zande, Corinne Theis, Isabelle Hein, Nathalie Wagner, Thorsten Jacobs, Alain Dichter, Christian Ensich, Catherine Gapenne, Sonja Konz, Patricia Helbach, Dr Carine Federspiel, Pierre Jaeger, Laurent Origer, Christophe Lesuisse, Lydie Diederich, Anne Maas, Alain Willet, Alex Mergen, Benoît Holzem (remplace Pierrette Biver temporairement), Patrick Vandebosch
*absent :
Frédéric Piromalli, Fabienne Steffen, Olivier Streiff, Raoul Vinandy, Robert Wildanger

Bureau exécutif



De gauche à droite :
Catherine Gapenne, Isabelle Hein, Alain Dichter, Sonja Konz, Dr. Carine Federspiel, Pierre Jaeger, Anne Maas, Benoît Holzem (remplace Pierrette Biver temporairement), Christophe Lesuisse
*absent : Fabienne Steffen

La gestion courante de la fédération est assurée par un bureau exécutif.



Dgàd : Pierre Jaeger, Marc Fischbach

Équipe*

Claudine Bettendroffer
Directrice

Benoît Parfonry
Finance

Pierre De Winter
Chargé de mission

Anne Weber
Communication

Audrey Fantino
Finance

Stéphanie Heintz
Secrétaire de la direction

* au jour de l'assemblée générale (12/06/2025)

Prenez contact avec nous



copas.lu

Membres

58 membres

au 31.12.2024

La COPAS est dotée de différents organes dans le but de rassembler les membres de la COPAS autour de différents sujets. Les membres sont représentés dans des départements sectoriels correspondant à chaque secteur représenté au sein de la COPAS, dans plusieurs commissions thématiques transversales ainsi que dans des groupes de travail.

+15.000

salariés

au secteur

Départements sectoriels :

Structures d'hébergement pour personnes âgées et logements encadrés

Les structures d'hébergement sont des lieux de vie où l'accompagnement est centré sur la personne, prenant en compte ses attentes et ses besoins individuels, avec comme objectif de soutenir et de favoriser son bien-être, quel que soit son degré de dépendance physique et/ou psychique. Dans cette optique, les structures proposent un accueil, un accompagnement et des soins de qualité, qu'il s'agisse de résidents autonomes ou dépendants. Elles offrent un environnement chaleureux et apaisant, permettant à chacun de vivre selon ses envies et ses capacités.



Réseaux d'aides et de soins à domicile et centres de jour

Les réseaux d'aides et de soins à domicile permettent aux personnes dépendantes de rester chez elles tout en préservant leur autonomie, et apportent un soutien aux aidants familiaux. Les centres de jour psycho-gériatriques offrent un encadrement professionnel interdisciplinaire, basé sur les besoins, les capacités et les attentes des personnes.

Secteur handicap

Les prestataires dans le domaine du handicap favorisent l'intégration sociale des personnes en situation de handicap en leur offrant un accompagnement adapté à leur quotidien, que ce soit par l'hébergement, l'assistance ou des activités spécialisées. Ils veillent à ce que ces personnes parti-

cipent pleinement à la société, au même titre que les plus valides.

Psychiatrie extrahospitalière

Les prestataires de la psychiatrie extrahospitalière offrent aux adultes souffrant de troubles mentaux un large éventail de services adaptés, allant des consultations aux logements encadrés et ateliers thérapeutiques. Grâce à un accompagnement individualisé, ils visent à stabiliser leur équilibre psychique, favoriser leur réinsertion sociale et améliorer leur qualité de vie.



Structures d'hébergement pour personnes âgées et logements encadrés



Réseaux d'aides et de soins à domicile et centres de jour



Secteur handicap



Psychiatrie extrahospitalière



Représentation de la COPAS au sein d'organes externes

La COPAS représente ses membres et participe à différentes commissions, conseils, comités, plan nationaux ou groupes de travail avec en totalité une trentaine de mandats.

± 30
mandats

- Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
- Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministère des Affaires intérieures
- Chambre de Commerce
- Agence e-Santé
- Centrale nationale d'achat et de logistique (CNAL)
- Université du Luxembourg
- Ecole Nationale de Santé du Luxembourg (ENSA)
- Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (FEDAS)
- Fédération européenne des employeurs dans le secteur social (FESE)
- etc.

Activités

Financement

Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

• **Tarification sociale**

Les conventions ont été conclues comme d'habitude avec les réseaux. La finalité est de mettre en place un système de « tarification sociale » visant à venir en aide aux personnes âgées qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour faire face aux frais liés aux

aides et soins nécessaires et qui ne bénéficient pas de prestations de l'assurance dépendance.

• **Prolongation des subventions coûts énergétiques**

La loi autorisant l'Etat à participer au financement du surcoût des produits énergétiques et d'électricité supporté par les centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins, logements encadrés et centres de jour

psycho-gériatriques agréés du 16 décembre 2022, a été modifiée de façon à permettre la prolongation de la mesure jusqu'au 31 décembre 2025. Les prestataires souhaitant bénéficier de ces subventions n'ont pas le droit d'augmenter leur prix de pension pendant la période concernée et doivent remplir des recensements à fournir au Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

Assurance dépendance

• Valeurs monétaires

Les valeurs monétaires pour les quatre secteurs (CSS, ESC, ESI, RAS) ont été négociées et fixées pour les années 2025 et 2026. Ces tarifs sont basés sur les normes (RGD du 13 décembre 2017 modifié par le RGD du 27 août 2024) et déterminent le coût d'une heure d'actes essentiels de la vie augmentée des frais de déplacement pour les réseaux d'aides et de soins, de coordination, d'overhead et de frais généraux.

À l'issue des négociations, les valeurs monétaires (indice 100) suivantes ont été arrêtées :

CSS* : 9,34246 EUR

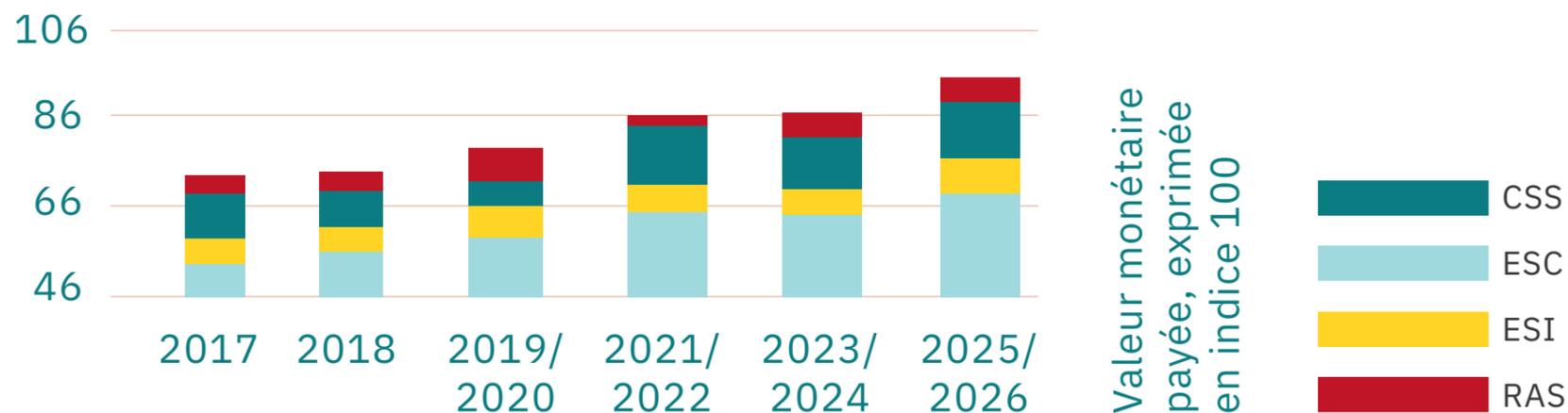
ESC* : 7,20958 EUR

ESI* : 8,03588 EUR

RAS* : 9,87405 EUR

* Centre semi-stationnaire (CSS) / Etablissement à séjour continu (ESC) / Etablissement à séjour intermittent (ESI) / Réseau d'aides et de soins (RAS)

Évolution des valeurs monétaires exprimée à l'indice moyen de l'année de facturation



• Accord du 16/06 implications financières – différentiel fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL)

Suite à l'accord trouvé avec la CNS en 2020 concernant l'application de l'accord du 16 juin 2018 signé entre le Gouvernement et la COPAS, accord qui vise la compensation des prestataires dont une part des salariés est restée sous CCT FHL alors que le secteur est régi par la CCT SAS, les prestataires concernés ont reçu une valeur monétaire plus élevée leur permettant de facturer leurs prestations avec un différentiel positif afin de compenser les coûts relatifs au personnel FHL agissant dans le cadre de l'assurance dépendance.

• Prestations non opposables

Le premier recensement des activités non opposables a été demandé aux prestataires pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2023. Il s'agit des prestations d'aides et soins pour des usagers non bénéficiaires de l'assurance dépendance et de la gestion des médicaments.

Assurance maladie

• Lettre-clé infirmier

La lettre-clé infirmier est déterminée tous les deux ans et représente le coût de 5 minutes de travail d'un infirmier pour des actes assurance-maladie. La détermination de la lettre-clé se base sur les coûts salariaux des infirmiers ayant presté des actes assurance-maladie augmentés de la quote-part des frais indirects. À l'issue des négociations, la lettre clé infirmier a été arrêtée pour l'année 2025 et 2026 à 0,81480 EUR (indice 100).

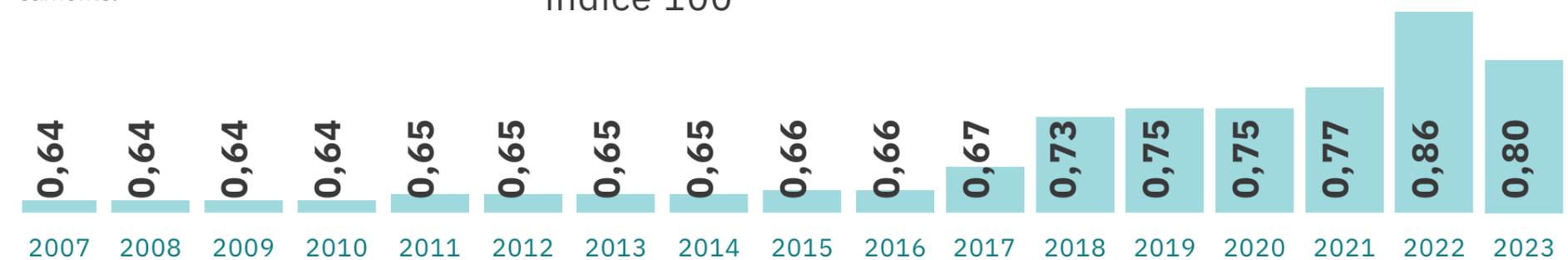
• Lettre-clé soins palliatifs

La lettre-clé spécifique aux soins palliatifs a été introduite à partir de l'exercice 2017. Sa détermination se fait à partir du nombre moyen de minutes requises pour les traitements qui sont prestés par des infirmiers et kinésithérapeutes, ainsi que du nombre de journées potentielles. Aux termes des négociations pour la fixation du tarif pour les années 2025 et 2026, le tarif est resté inchangé et s'élève donc toujours à 16,32343 EUR (indice 100).

• Tarif W10

Le forfait journalier W10 est un tarif non indexé et négocié annuellement. Il correspond à la prise en charge de l'assistance psycho-socio-éducative des personnes protégées sur leur lieu de vie. Les négociations débutées en septembre 2024 ont abouti à un tarif de 107,8 EUR.

Évolution de la lettre-clé infirmier exprimée en indice 100



Personnel du secteur et formation

Personnel du secteur et formation

• Négociation d'une nouvelle convention collective SAS 2025-2027

En septembre 2023, les ententes patronales ont dénoncé la CCT-SAS en vigueur, la commission paritaire ASFT (Organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique) a organisé une première entrevue en décembre 2023. Un accord de principe du gouvernement sur l'enveloppe a été donné le 25 juillet 2024. Les parties syndicales et patronales ont signé le 14 août 2024 le



Dgàd : Alain Cornély (DLJ), Pierre Jaeger (COPAS), Smail Suljic (OGBL), Monia Haller ép. Wolff (LCGB), Gérard Albers (FEDAS)



protocole d'accord et le gouvernement a donné son accord de financement pour le 6 novembre 2024. Après validation des différentes parties, la signature officielle de la CCT SAS a été organisée le 27 novembre 2024. La CCT est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Elle est d'application jusqu'au 31 décembre 2027. Pour les salariés restés dans la carrière de la CCT appliquée jusqu'en septembre 2017, la grille des salaires de l'avenant du 9 février 2018 est en vigueur.

La nouvelle convention collective introduit des améliorations significatives visant à ren-

forcer l'attractivité du secteur des aides et des soins. Cela inclut une revalorisation des trois premières carrières, avec une augmentation de 5 points linéaires pour les carrières C1, C2 et C3. De même, l'accord signé prévoit en juin 2025 le versement au prorata de la tâche d'une prime unique de 3.670 EUR à chaque salarié sous contrat au 1er janvier 2025. Enfin, à partir de 2025, la convention collective introduit l'attribution au prorata de la tâche d'un pécule de vacances équivalant à 42 points indiciaires, payable annuellement en juin.

De plus, les parties signataires de la CCT SAS reconnaissent que l'existence de deux conventions collectives sectorielles FHL et SAS, avec des modalités et des conditions de travail différentes, entraîne des inégalités importantes entre les salariés exerçant les mêmes professions.

Elles s'engagent donc à contacter toutes les parties prenantes en vue de lancer un processus visant à harmoniser les conditions de travail permettant la mise en place. Une convention collective unique pour les deux secteurs constituerait la base de création de synergies afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre et de garantir un traitement équitable des collaborateurs.

Scannez le code QR pour consulter la CCT SAS dans son intégralité



copas.lu

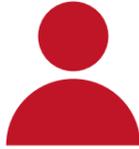
• **Enquête annuelle**
« **qualification, recrutement**
et formations »

En 2024, la COPAS a réalisé pour la dixième fois une enquête auprès de ses membres afin de recueillir des données statistiques sur les fonctions et qualifications présentes dans le secteur des aides et soins. L'objectif principal était de fournir un état des lieux détaillé des qualifications et de la composition des métiers dans ce domaine.

Plus de 79% occupent des postes liés aux soins, dont 31% sont des infirmiers et 30% d'aides-soignants. Ces résultats soulignent le rôle central de ces professions dans le fonctionnement du secteur.

Les résultats principaux de l'enquête ont été présentés au Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil et au Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale pour les informer des besoins du secteur et promouvoir des initiatives en faveur des professionnels des soins.

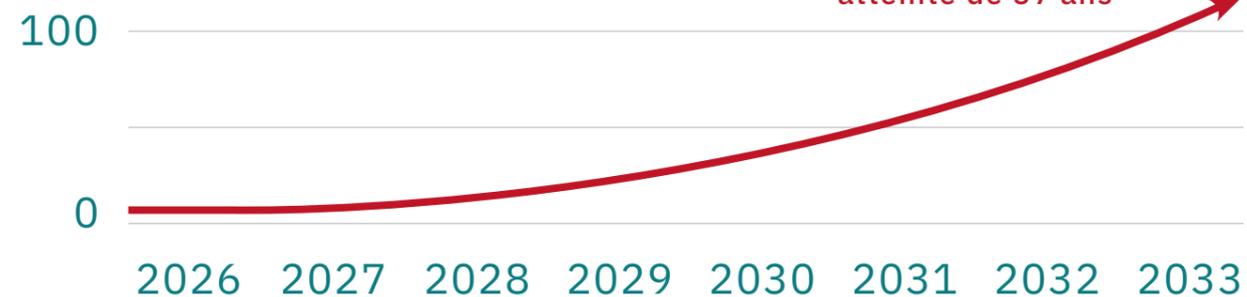
Évolution démographique du personnel soignant

 **43 ans**
Moyenne d'âge du secteur

Tranches d'âge les plus représentées

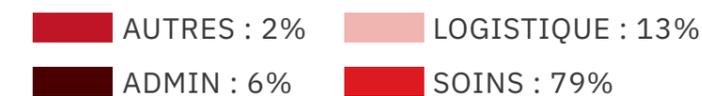


Départ en retraite

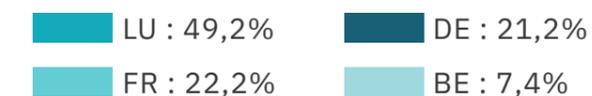


Il est à noter qu'à partir de 2026, plus de 100 ETP infirmiers et aides-soignants vont atteindre l'âge de 57 ans par année et que cette évolution se poursuit jusqu'en 2033 pour atteindre 149 ETP.

Pourcentage du nombre total d'ETP (Équivalent temps plein) dans les différentes catégories



Répartition du personnel (% du nombre total d'ETP) par pays de résidence



• **Participation à des campagnes de sensibilisation**

La campagne « Healthcareers » a poursuivi ses actions, mettant l'accent sur la sensibilisation, notamment dans l'enseignement fondamental et secondaire. Dans ce contexte, la COPAS et la FHL ont pris part à plusieurs événements, tels que la « YEP Schoulfoire » et les portes ouvertes du Lycée technique des professions de santé, afin de promouvoir les métiers du secteur

et de mettre en avant les atouts du secteur.

• **Nouvelle profession de santé au niveau technicien**

Dans ce cadre, une collaboration entre la COPAS et l'École nationale de santé (ENSA) a permis d'élaborer un descriptif détaillé pour une nouvelle profession de santé au niveau du technicien. Situé entre le DAP et le Bachelor, ce cursus vise un double objectif : offrir une continuité de formation aux professionnels

en place, en instaurant des passerelles et attirer une nouvelle population d'étudiants qui n'avait jusque-là pas d'accès direct au secteur de la santé à travers un diplôme de niveau BAC. Ce parcours, dont les modalités doivent encore être définies par les acteurs concernés, offrira aux professionnels formés la possibilité d'exercer de nouvelles attributions en toute autonomie, répondant ainsi à la demande croissante de compétences renforcées.

Autres activités

• Loi du 23/08/2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées dite loi qualité

La loi du 23 août 2023 relative à la qualité des services pour personnes âgées au Luxembourg définit un cadre légal strict régissant les activités des prestataires d'aides et de soins. Parmi les mesures phares figurent l'évaluation régulière de la qualité par le biais de contrôles ainsi que la création d'un registre public assurant une plus grande transparence sur les services disponibles. Entrée en vigueur le 1er mars 2024, la mise en application de cette loi a amené les prestataires concernés à ajuster leurs procédures, adapter certains contrats et faire évoluer leur reporting, impliquant des efforts d'adaptation significatifs.

Afin de favoriser une première collecte de données aussi cohérente que possible dans le cadre des évaluations, des fiches techniques ont été élaborées en collaboration avec le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil. Le registre a été rendu accessible au public le 21 octobre 2024, et les premières visites de contrôle qualité ont été menées sur le terrain en fin d'année. Néanmoins, le succès de cette législation reposera sur une mise en œuvre concrète et adaptée, prenant en considération les réalités pratiques, la question du financement et les exigences du terrain propres au secteur.



• Financement de la gestion des médicaments et du soutien des bénéficiaires en-dessous du seuil de 3,5 heures hebdomadaires dans le cadre de l'assurance dépendance

Au Luxembourg, la gestion des médicaments dans le secteur des aides et soins, tant à domicile qu'en établissement, représente une composante essentielle de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Cependant, cette activité

n'est actuellement pas couverte par les prestations financées par l'assurance maladie ni par l'assurance dépendance.

Par ailleurs, l'accès aux prestations de l'assurance dépendance est conditionné à un seuil minimal de 3,5 heures hebdomadaires d'aides et soins pour les actes essentiels de la vie. Une révision de ce seuil permettra d'inclure les besoins en activités d'appui à l'indépendance dans la détermination du seuil d'entrée, voire d'accorder cette prestation à l'assuré qui n'a pas encore atteint ce seuil. Proposer ce type de soutien en début de dépendance permettrait d'éviter une augmentation des besoins en actes essentiels de la vie par la suite. Cette revendication vise à permettre une intervention plus pré-

coce et adaptée, favorisant le maintien de l'autonomie des personnes concernées.

La COPAS a eu des entrevues avec différentes autorités à ce sujet et soutient le discours de la Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale d'intégrer ces prestations rapidement dans les services pris en charge pour le compte des bénéficiaires.

• Continuité des soins

La convention portant organisation du service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement pour personnes âgées (SHPA) pour le remplacement de soirée, de nuit, de fin de semaine et des jours fériés a été renouvelée en 2024.

• Hospitalisation à domicile (HAD)

La COPAS a continué de déployer ses efforts en faveur de la promotion de ce projet. Au cours de l'année, les représentants de la COPAS ont rencontré divers acteurs clés afin d'engager des discussions concernant le projet et d'incorporer leur vision d'une Hospitalisation à Domicile (HAD) efficace et pluridisciplinaire, adaptée au contexte luxembourgeois.

• Plan canicule

Les conditions requises pour déclen-

cher le plan canicule par la Direction de la Santé n'ont pas été remplies. Les réseaux d'aides et de soins à domicile ont réalisé les travaux préparatifs en vertu du dispositif, mais des visites d'hydratation spécifiques n'ont pas été nécessaires. Ils ont toutefois bénéficié des nouveaux tarifs introduits dans l'avenant 2024 de la convention canicule.



• Précaution et contrôle des infections (PCI)

• Référent hygiène:

En raison de l'entrée en vigueur, en mars 2024, de la loi qualité adoptée le 23 août 2023, des référents en matière d'hygiène ont été désignés au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées, des réseaux de soins à domicile ainsi que dans les centres de jour destinés aux personnes âgées. La formation du per-

sonnel encadrant a été assurée par le GERO, sur la base d'un syllabus élaboré en collaboration avec la division des personnes âgées du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, la COPAS, ainsi que la Direction de la Santé et le GERO.

• **Soutien de la COPAS du projet de recherche PCI avec UNI.lu** « Investir dans la prévention et le contrôle des infections dans les soins de longue durée et au sein des équipes de soins à domicile afin d'améliorer la santé des personnes âgées au Québec et au Luxembourg ». Au printemps 2024, la COPAS a apporté son soutien au projet de recherche dirigé par le Professeur Laurence Bernard (UNI.LU), en collaboration avec le Professeur Eric Tchouaket (Université du Québec en Outaouais). Une demande de subvention a été formulée auprès du Fonds de recherche du Québec-Santé (FRQS) et du Fonds National de la Recherche Luxembourg (FNR).

• Health System Performance Assessment

En automne 2024, l'Observatoire national de santé a initié le projet « Health System Performance Assessment » (HSPA) afin d'évaluer de manière objective le système

de santé du Luxembourg. Soutenu par l'Union Européenne (UE), s'appuyant sur l'expertise de l'OCDE et en collaboration avec les parties prenantes, ce projet vise à développer des critères, indicateurs et méthodes permettant d'identifier les points forts et faibles du système ainsi que des pistes d'amélioration. La COPAS participe activement aux workshops organisés, la finalisation du projet étant prévue courant de l'année 2026. Cet outil fournira aux décideurs et aux prestataires de soins une base solide pour la planification, le suivi et l'évaluation des réformes, tout en encourageant une meilleure compréhension et participation des citoyens dans les discussions relatives à la santé.

Avis juridiques

- **Avis de la COPAS (31/01/2024) sur le projet de loi n° 8349 portant modification des articles 6, 101 et 106 de la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées**

Un premier amendement a tout de suite été apporté à cette loi, à savoir la réduction du volume de personnel d'encadrement devant être présent pendant la nuit. Sans ce réajustement des exigences, les prestataires n'auraient pas pu suffire aux obligations légales.

La loi du 12 mars 2024 modifie les articles 6, 101 et 106 de la loi du 23 août 2023 sur la qualité des services pour personnes âgées, principalement en révisant les normes d'encadrement nocturne. Les nouvelles dispositions établissent des ratios adaptés au niveau de dépendance des résidents, soit 1 agent pour 60 résidents de niveaux 1-5 et

1 agent pour 30 résidents de niveau 6+. La COPAS avait alerté sur l'impossibilité de recruter les 310 ETP supplémentaires qu'aurait nécessité l'application des exigences initiales dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. La loi introduit également un changement terminologique en remplaçant « observateur » par « médiateur » et corrige une référence technique. Entrée en vigueur le 1er mars 2024, cette modification permet aux structures d'offrir des services de qualité tout en tenant compte des contraintes opérationnelles réelles du secteur.

- **Projet de loi n° 8364 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé de cybersécurité (NIS2) 13/03/2024**

Le projet de loi transpose la directive européenne NIS 2 pour renforcer la cybersécurité au Luxembourg en imposant des obliga-

tions de gestion des risques et de notification d'incidents aux entités essentielles et importantes, en établissant un cadre institutionnel avec autorités compétentes (ILR/CSSF), point de contact unique (HCPN) et centres de réponse aux incidents (GOVCERT.LU/CIRCL), tout en favorisant la coopération européenne. La COPAS a fait une réunion d'information en partenariat avec l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) et a envoyé la documentation aux membres.

- **Avis de la COPAS (17/07/2024) sur le projet de loi n° 8399 portant création de l'établissement public « centrale nationale d'achat et de logistique » (CNAL)**

La COPAS avait soutenu favorablement le projet de loi n° 8399 créant la Centrale Nationale d'Achat et de Logistique (CNAL). Elle avait apprécié que les organismes des

secteurs social, familial et thérapeutique puissent s'y approvisionner en produits médicaux sans obligation. La COPAS s'était également réjouie de son intégration dans la gouvernance (conseil d'administration et comités nationaux), reconnaissant l'importance du secteur aides et soins dans l'écosystème de santé.

- **Avis de la COPAS (16/09/2024) sur le projet de RGD portant modification du RGD modifié du 15.12.1992 relatif à la mise sur le marché des médicaments**

Un projet de règlement grand-ducal a été déposé en vue de permettre le dépôt d'un médicament à usage hospitalier dans l'armoire à médicaments. A priori, la COPAS a salué cette initiative mais elle a soulevé la problématique que le texte risque d'exclure l'usage des médicaments destinés aux soins urgents dans les structures d'hébergement. En plus, le texte semblerait indiquer que seul un médecin peut administrer les médicaments du dépôt, ce qui est totalement contraire aux objectifs du dispositif.

- **Avis de la COPAS (28/08/2024) sur la loi du 13/12/2024 portant modification de la loi modifiée du 16/12/2022 autorisant l'état à participer au financement du financement du surcoût des produits énergétiques et d'électricité**

La COPAS soutenait la prolongation de l'aide financière pour les surcoûts énergétiques des établissements pour personnes âgées jusqu'en décembre 2025, mais s'opposait à l'ingérence de l'État dans la fixation des prix d'hébergement. Le document soulignait que les prestataires faisaient face à d'autres hausses de coûts significatives, notamment l'impact de la nouvelle convention collective de travail CCT SAS qui devait représenter 59,3 millions d'euros dont 14,3 millions resteraient non couverts par les assurances. La COPAS proposait donc l'introduction d'un subside à partir de 2025 pour alléger les coûts énergétiques des structures sans imposer de conditions relatives aux prix d'hébergement.

- **Projet de RGD n° 6799 portant modification du RGD modifié du 13.12.2017 relatif aux normes concernant la dotation et la qualification du personnel**

Le règlement grand-ducal sur les normes et dotations a été revu et complété par les nouvelles professions de l'assistant d'accompagnement au quotidien, de l'agent d'inclusion et de l'agent d'éducation. Sur demande de la COPAS, un projet de changement du RGD est en cours pour intégrer l'aide-soignant en formation. L'aide-soignant en voie d'homologation n'est pas encore inclus.

- **RGD du 7/11/2024 modifiant le RGD modifié du 21/12/1998 arrêtant la nomenclature des actes et services infirmiers pris en charge par l'assurance maladie**

En 2024, le Luxembourg a introduit un forfait infirmier journalier unique pour les structures d'hébergement pour personnes âgées, une mesure rendue nécessaire par la réforme du secteur initiée par la loi du 23 août 2023 sur la qualité des services pour personnes âgées. Cette loi a unifié les statuts des maisons de soins et des centres intégrés pour personnes âgées sous l'appellation commune de « structures d'hébergement pour personnes âgées », nécessitant une harmonisation des modalités de facturation des soins infirmiers. La COPAS a rédigé un avis à ce sujet avant 2024 et le règlement grand-ducal du 7 novembre 2024 est entré en vigueur avec une rétroactivité au 1er mars 2024. Le forfait journalier d'actes d'infirmiers pour des personnes dépendantes prestés dans les structures d'hébergement pour personnes âgées est de 1,92 (indice 100).

Événements

3.

« **La volonté du patient en fin de vie** » organisé en collaboration avec l'association Mäi Wëllen, Mäi Wee et Omega 90. L'événement a débuté par une présentation du cadre législatif concernant l'euthanasie, les soins palliatifs, les directives anticipées et l'accompagnement en fin de vie. Lors d'une table ronde animée par Marc Fischbach, Président de la COPAS, des experts et des soignants ont abordé la thématique sur le respect de la volonté du patient en fin de vie, la communication avec les proches et le rôle des soignants dans ces décisions. Les échanges ont permis d'éclairer les enjeux éthiques et humains liés à la fin de vie.

février

avril



Journée de la future infirmière au LTPS : la COPAS, ensemble avec d'autres associations et gestionnaires du secteur hospitalier et extrahospitalier, avait l'occasion de présenter le secteur des aides et des soins aux futurs diplômés.

1^{er} Lunch Talk animé par le service de la formation professionnelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la nouvelle formation DAP agent d'inclusion a été présentée.



YEP!-Schoulfoire

La troisième édition de la **YEP!-Schoulfoire** s'est déroulée dans les halles de Luxexpo au Kirchberg du 21 au 24 avril 2024. La grande Foire de l'éducation s'adresse aux élèves du cycle 4 du fondamental, de la dernière année de primaire des écoles internationales et aux élèves du secondaire. Elle s'adresse aussi à leurs parents et aux professionnels de l'éducation.

mai

05.05.2024

Campagne nationale 2024 de l'hygiène des mains

La campagne nationale de promotion de l'hygiène des mains, initiée par le Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale et appuyée par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, a été marquée par une série d'affichages et la distribution de brochures à l'occasion de la journée mondiale de l'hygiène des mains, célébrée le 5 mai. La COPAS a facilité la communication des informations et a regroupé les besoins en matériel pour les transmettre aux deux ministères. L'engagement des prestataires de la COPAS a été significatif.



Assemblée Générale ordinaire le 23.05.2024



Dgàd : Catherine Gapenne,
Isabelle Hein, Alain Dichter,
Claudine Bettendorffer,
Benoît Holzem

Dgàd : Pierre Jaeger,
Carine Federspiel,
Marc Fischbach



Dgàd : Audrey Fantino, Claudine Bettendorffer, Marc Fischbach, Carine Federspiel,
Alain Dichter



Lunch Talk

2^{ème} Lunch Talk organisé par la COPAS en collaboration avec le service de la formation professionnelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour présenter les formations CCP Assistant d'accompagnement au quotidien, DAP aide-soignant et DAP agent d'inclusion. Cette présentation a permis de détailler le cadre des formations, incluant la durée, les prérequis et les dates clés. Les participants ont également pu échanger sur les différences entre la formation initiale, l'apprentissage pour adultes et la formation en cours d'emploi, ainsi que sur les responsabilités des employeurs dans ce contexte.



juin

Septembre

Séance d'information

Séance d'information dans le cadre des visites d'évaluation liées à la mise en œuvre de la loi qualité, a été organisée en vidéoconférence par Laura Muck, responsable de la cellule Qualité auprès du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil. Cette séance, centrée sur le cahier des charges des visites qualité, visait à expliquer les nouvelles exigences et procédures inscrites dans la loi qualité. Elle a permis aux participants de mieux comprendre les attentes en matière de conformité et les implications pour les structures concernées par ces visites d'évaluation.



Health Care Week

Health Care Week Luxembourg, en organisant un Univers Aides et Soins. Cet espace, en collaboration avec ses membres partenaires (Camille SA, Claire asbl, Help-Doheem Versuergt, Homes Pour Personnes Agées asbl, Servior, Stëftung Hëllef Doheem, Verbandskëscht Sarl et Zitha Senior), a mis en avant l'expertise du secteur et permis de discuter des défis actuels et futurs, notamment l'évolution des besoins de la population luxembourgeoise.

Lors de cette foire, la COPAS a également organisé une conférence où ses partenaires ont présenté leurs projets innovants sur le bien-être des résidents, la qualité des soins, la gestion des ressources humaines et la digitalisation.

septembre

Studentefoire

En collaboration avec « Healthcareers » du Ministère de la Santé, la COPAS et la FHL ont présenté les métiers du secteur de la santé et les opportunités de carrière dans leurs domaines respectifs. Lors de cette foire, la COPAS a également organisé une conférence où ses partenaires ont présenté leurs projets innovants sur le bien-être des résidents, la qualité des soins, la gestion des ressources humaines et la digitalisation.



novembre

Table Ronde

Table Ronde sur l'avenir des professions de santé : « Pérennité vun der Fleeg ! Genuch Mataarbechter ? » consacrée aux défis du secteur des aides et soins face à une demande croissante en personnel soignant, accentuée par le vieillissement de la population. Lors de cet événement, Madame Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Monsieur Max Hahn, Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Madame Maly Goedert, Directrice de l'ENSA, Madame Isabelle Schlessler, Directrice de l'ADEM, et Monsieur Christian Ensich, Directeur général des Homes Pour Personnes Âgées, ont échangé sur les solutions pour pérenniser ce secteur essentiel. Les discussions ont porté sur la valorisation des professions de santé, l'attractivité des carrières dans le secteur des soins et la

garantie d'une qualité de soins optimale pour les personnes dépendantes. Pour enrichir les échanges, des vidéos de professionnels du terrain ont été présentées, apportant un éclairage concret sur les préoccupations et attentes des acteurs du secteur.

L'objectif principal de cette initiative était de discuter des défis et opportunités liés à l'évolution des métiers de soins, d'explorer les besoins en formation et en recrutement, et d'identifier des pistes concrètes pour renforcer l'attractivité et la durabilité des professions de soins. Le travail préparatoire du groupe a permis de structurer les discussions autour de thématiques clés, favorisant des débats constructifs et des propositions innovantes pour l'avenir du secteur.



† Dgàd : Claudine Bettendorffer (COPAS), Isabelle Schlessler (ADEM), Monsieur le Ministre Max Hahn (MFSVA), Christian Ensich (HPPA), Madame la Ministre Martine Deprez (M3S), Pierre Jaeger (COPAS), Maly Goedert (ENSA)





3^{ème} édition de la journée du patient partenaire

Droits et obligations du patient

La séance académique du 11 décembre 2024, célébrant le dixième anniversaire de la loi de 2014 sur les droits et obligations des patients, s'est déroulée en amont de la Journée Nationale du Patient Partenaire (JNPP), avec un colloque organisé au European Convention Center.

Madame Danielle Minn, en tant que représentante de la COPAS, a participé à la table ronde où a été discutée la question suivante : « Dix ans de loi relative aux droits et obligations des patients : quel bilan et quelles perspectives ? »

La COPAS a joué un rôle actif dans le bon déroulement de la 3^{ème} édition de la JNPP en présentant le « Bilan sur l'enquête sur les droits du patient » réalisé par ses soins par Claudine Bettendroffer. L'après-midi, l'atelier intitulé « Engagement reconnu dans les institutions de santé » a été modéré par Liliane Gomes en collaboration avec Christine Volckaert (Hôpitaux Robert Schuman).

Formation convention collective SAS

Le 10 décembre 2024 s'est tenue la formation CCT lors de laquelle Madame Netty Klein a expliqué les changements de la nouvelle convention collective 2025 à 2027.



décembre





7A rue de Turi
L-3378 Livange
www.copas.lu
copas@copas.lu
27 17 22

Merci à tous les membres de la COPAS !